



**NICOLE BORVO  
COHEN-SEAT**

Vice-Présidente  
de la  
COMMISSION  
DES LOIS

Présidente  
du  
GROUPE  
COMMUNISTE  
REPUBLICAIN  
ET CITOYEN

SENATRICE DE  
PARIS

CONSEILLERE DE  
PARIS

**State Board of Pardons and  
Paroles**

2, Martin Luther King, Jr. Drive  
SE, Suite 458, Balcony Level,  
East Tower  
ATLANTA  
GEORGIA 30334-4909  
ETATS-UNIS

Réf. MD

Paris, le 12 juillet 2007

Mesdames, Messieurs,

Si aucune décision contraire n'intervient d'ici ce mardi 17 juillet à 19 heures, Troy Anthony Davis sera exécuté.

Troy Anthony Davis est dans le couloir de la mort depuis plus de quinze ans pour le meurtre d'un policier, un crime qu'il a toujours nié avoir commis. Comme vous le savez, de nombreux témoins présentés par l'accusation sont revenus sur leurs déclarations ou se sont contredits depuis son procès.

Je suis, au plus profond de moi-même, opposée à la peine de mort. Je suis convaincue que la peine capitale est un châtiment cruel, qu'un Etat ne saurait avoir le droit de décider de la vie ou de la mort d'un être humain. C'est aussi un châtiment inefficace devant le crime.

Il est établi que de très nombreuses personnes envoyées dans les couloirs de la mort ont été relâchées après avoir été innocentées. Cet état de fait est justement l'une des raisons de l'évolution récente de plusieurs Etats de l'Union qui suspendent les exécutions, adoptent un moratoire, voire envisagent l'abolition de la peine de la mort.

C'est pourquoi je m'adresse à vous au nom des valeurs que je défends dans mon propre pays, pour vous demander d'accorder la grâce à Troy Anthony Davis. C'est ce geste que j'espère ardemment.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**Nicole BORVO COHEN-SEAT**